



**RECRUTEZ VOS
TALENTS DE DEMAIN**



emploi.lebatimentgrandparis.fr



▶ DÉPOSEZ UNE OFFRE

▶ DÉFINISSEZ VOTRE TITRE

Il doit :

- refléter avec exactitude le contenu du poste proposé ;
 - être rédigé au masculin et au féminin pour respecter la réglementation en vigueur.
- ✓ **Exemple :** *maçon (H/F), conducteur / conductrice de travaux.*



▶ RÉDIGEZ VOTRE OFFRE

L'offre d'emploi doit :

- être rédigée en français ;
- porter sur un emploi disponible et une activité professionnelle rémunérée ;
- respecter les règles applicables en matière de droit du travail (temps de travail, nature et clauses du contrat, salaire minimum, etc.).



- **Aucun renseignement personnel, sans lien avec le poste proposé, ne peut être demandé.** Cette mention porte atteinte à la vie privée du candidat. Seules les informations ayant un lien direct avec le poste sont admises.

- **Il est interdit de mentionner des critères discriminatoires dans une offre d'emploi** (sexe, âge, situation de famille, origine, appartenance religieuse, langue parlée, état de santé, handicap, lieu de résidence, etc.).

✓ **Exemple :** *exiger la maîtrise d'une langue présente un caractère discriminatoire. Cela peut conduire à favoriser un recrutement fondé sur l'origine ou la nationalité des candidats. Seule la nature des tâches à accomplir peut imposer la maîtrise d'une langue.*



Exemples des mentions interdites : *bonne condition physique, jeune homme de moins de 30 ans, candidat résidant dans le département du 92, recherche une assistante, etc.*

Un critère discriminatoire peut figurer dans une offre et constituer un motif de sélection des candidats à l'embauche uniquement si un texte spécifique l'autorise. Ce critère discriminatoire doit impérativement être justifié par une exigence professionnelle essentielle et déterminante.

✓ **Exemple :** *le contrat est destiné à un public spécifique notamment dans le cadre des contrats aidés (contrat unique d'insertion, contrat à durée déterminée d'insertion).*

► PRÉSENTEZ VOTRE ENTREPRISE ET VOTRE SECTEUR

La rubrique «Entreprise» permet de valoriser les informations nécessaires et utiles sur votre société.

Il est conseillé de :

- présenter votre entreprise ;
- insérer votre logo ;
- inclure le lien de votre site internet.

► OPTIMISEZ VOTRE FICHE DE POSTE

C'est la première rencontre, virtuelle, du candidat avec votre entreprise.

Ces informations sont essentielles pour connaître les tâches principales, les responsabilités attachées au poste et les conditions spécifiques de travail. À la lecture de l'offre, le candidat doit pouvoir se projeter dans ce poste et savoir s'il est fait pour lui.



► DÉTAILLEZ VOTRE OFFRE

- **Lieu de travail** : précisez le lieu où s'exercera l'activité du candidat recruté surtout s'il est différent du lieu d'implantation de l'entreprise (zone d'activité en cas de déplacements).
- **Type de contrat** : précisez le type de contrat que vous proposez : CDI, CDD, intérim, contrat d'apprentissage, etc. grâce au menu déroulant. Assurez-vous de l'exactitude du libellé lors de la saisie et indiquez la date de début et la durée du contrat (sauf pour les CDI).



Un CDD ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise, temporaire et uniquement dans l'un des cas énumérés par le Code du travail. Ces motifs sont notamment l'accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise ou le remplacement d'un salarié absent.



Une offre d'emploi qui mentionne qu'un CDI est possible à l'issue du CDD est interdite.

- **Temps de travail** : pour rappel, la durée légale du travail effectif est de 35h par semaine. Toute heure accomplie au-delà est considérée comme une heure supplémentaire (sauf dérogation spécifique). Il est possible de prévoir une durée hebdomadaire supérieure à la durée légale, dans le respect des durées maximales de travail (10 heures par jour, 48 heures par semaine, 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives) et de repos (11 heures de repos quotidien et au minimum 35 heures de repos hebdomadaire).

En cas de temps partiel proposé : sauf dérogation spécifique ou situation particulière du salarié, la durée minimale du travail est fixée à 24 heures par semaine (ou 104 heures par mois).



- **Salaire** : il constitue un élément fort d'appréciation de l'offre. Il est donc conseillé de le mentionner. Tous les contrats de travail doivent impérativement prévoir un salaire fixe à un niveau au moins égal aux minima salariaux. Il est essentiel que le salaire soit en rapport avec la formation et la qualification demandée. Il doit impérativement respecter le salaire minimum conventionnel (SMC) correspondant à la classification du salarié qui sera recruté.

- **Compétences requises**

L'intitulé du poste, les missions décrites et les qualifications requises doivent correspondre à ceux utiles au moment du recrutement (et non à ceux vers lesquels le candidat pourra évoluer). Lorsqu'une expérience est exigée, en indiquer la durée.



Une surestimation de l'expérience nécessaire au poste pourrait décourager les candidats potentiels et rendre le recrutement plus difficile.

Les caractéristiques de certains emplois demandent des compétences spécifiques. Elles devront alors être justifiées par la nature des tâches à accomplir et proportionnées au but recherché.

✓ **Exemple** : *le permis de conduire. Il est interdit d'exiger dans une offre que les candidats possèdent le permis de conduire, sauf si cette demande est directement liée aux conditions d'exercice du poste. Il n'est obligatoire que dans des cas bien spécifiques, comme les postes qui exigent d'effectuer des déplacements en voiture (commercial, livraison, etc.).*

▶ LES MODALITÉS DE CANDIDATURE

La Plateforme emploi permet au candidat de postuler directement à l'offre en ligne. En complément, l'entreprise pourra mentionner ses coordonnées (raison sociale, adresse, mail, etc.).

▶ LA PUBLICATION AUTOMATIQUE SUR LE SITE DE PÔLE EMPLOI

Lors de la publication de l'offre sur la Plateforme emploi, il vous suffit de cocher la case « *Je consens à ce que cette offre soit publiée sur d'autres plateformes de recrutement que celle de la FFB Grand Paris Ile-de-France* ». L'offre sera automatiquement publiée sur le site de Pôle emploi pour une plus large diffusion. Vous faites ainsi 2 publications en une seule fois !



pôle emploi



Soyez attentif au respect des obligations et conseils ci-dessus. **Les offres qui ne rentrent pas dans le format exigé par Pôle emploi** (intitulé métier inexact, données manquantes ou incohérentes, discrimination, etc.) **seront rejetées.**



▶ BÉTONNEZ VOTRE OFFRE

▶ Donnez envie de rejoindre votre entreprise!

Dans le secteur du Bâtiment il y a beaucoup d'offres et peu de candidats.

▶ Illustrez votre offre : insérez le logo de l'entreprise, des photos de vos chantiers phares, de votre équipe (avec les autorisations de droit à l'image).

▶ Formulez bien votre offre : la rédaction a son importance. Il faut être précis, factuel, mais rien n'empêche d'être sympathique et enthousiaste. Une petite phrase du type « *Vos futurs collègues vous attendent* » ou « *Notre entreprise est faite pour vous* » ou encore « *On compte sur vous!* » peut attirer les candidats. Si vous trouvez une formulation en rapport avec votre corps de métier, c'est encore mieux. Un petit clin d'œil peut faire la différence.

▶ Présentez votre entreprise sous son meilleur jour : parlez du type de chantiers que vous réalisez, de vos clients, de sa date de création en mettant en avant ses atouts (par exemple : pérennité et stabilité si votre entreprise a plus de 10 ans ; dynamisme et évolution si elle est plus jeune).

▶ Relayez votre proposition d'emploi sur vos réseaux sociaux.



▶ Soignez votre annonce, c'est la vitrine de votre entreprise.

Votre annonce doit être suffisamment dynamique pour permettre de se projeter et donner envie de vous rencontrer.

▶ Pensez aux CFA.

Les relations avec les CFA se tissent souvent au moment de l'embauche d'un stagiaire ou d'un alternant. Les CFA sont aussi un formidable vivier de candidats formés, diplômés et motivés pour obtenir un premier poste en entreprise.

▶ Faites participer votre équipe.

Ce sont vos meilleurs ambassadeurs pour promouvoir votre entreprise. Pourquoi ne pas les faire collaborer activement à votre recrutement : témoignage, photo d'équipe, relai sur leurs réseaux sociaux, etc.



emploi.lebatimentgrandparis.fr

RECRUTEZ VOS TALENTS DE DEMAIN

LA PLATEFORME EMPLOI DU BÂTIMENT

- ▶ Publiez vos offres
- ▶ Elles sont automatiquement reprises sur le site de Pôle emploi
- ▶ Recevez des candidatures



emploi.lebatimentgrandparis.fr



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT
GRAND PARIS ILE-DE-FRANCE**

10 rue du Débarcadère • 75852 Paris Cedex 17

☎ **SERVICE EMPLOI** • 01 40 55 10 18

✉ contact@grandparis.ffbatiment.fr

🌐 www.grandparis.ffbatiment.fr

 @FFBGrandParis